

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023 /42
TRAVAUX ECOLE/ PARKING RESERVE
60 RUE DE LA BARAUDERIE

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU les travaux à réaliser au 60 rue de la Barauderie, **par les diverses entreprises intervenant sur le chantier**, Chargée d'effectuer les travaux à partir du **lundi 08 janvier 2024 jusqu'à la fin des travaux**

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d'intervention.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Agrandissement de « l'école de la forêt ».

ARTICLE 2 : Le stationnement sera **interdit sur les places matérialisées**
Du 08/01/2024 à 07:30 jusqu'à la fin des travaux
Sauf pour tous véhicules intervenant sur le chantier et personnel communal.

ARTICLE 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté,
dont **ampliation sera adressée à :**
Monsieur le Commissaire de police de Nemours,
Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers de Nemours

Darvault ; le 28/12/2023
Le Maire
Fabrice JEULIN

Acte rendu exécutoire le
(Art;2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée)

